



Abus caractérisé suite à convention de divorce

Par **Mantet**, le **16/03/2015** à **12:22**

Bonjour,

J'ai divorcé en décembre 2011 par consentement mutuel en laissant à mon ex conjointe (pour ne pas "perturber" mes 2 enfants) :

- 1- le bien immobilier acquis en commun 15 ans plus tôt
- 2- une prestation compensatoire de 75 000 € correspondant à la différence de salaire entre elle et moi
- 3- et bien sûr le versement d'une pension alimentaire mensuelle de 517 €

Mais cela ne suffit pas !!!!

L'ex conjointe continue de réclamer des sous pour tout et rien, et notamment des frais élevés d'orthodontie. De plus, elle met sous pression mes 2 enfants ce qui aggrave les tensions. Que dois-je faire ? Y a t-il moyen de faire un recours face à de tels agissements ? Dois-je reprendre un avocat ?

Merci par avance de vos retours,
Cordialement

Par **Visiteur**, le **16/03/2015** à **14:04**

Bonjour,

la PA est censé couvrir tous les frais ! Y compris d'orthodontie ! Je présume qu'entre la sécu et la mutuelle elle finit par ne pas trop payer en plus ? Vous pouvez conserver ses demandes répétées mais suis pas certain que cela serve à quelque chose ? elle met la pression sur les enfants ? CAD ?

Par **Mantet**, le **19/03/2015** à **12:19**

Bonjour,

Merci pour cette réponse. Mon ex s'en tire très bien financièrement en effet ! De plus, elle exerce des pressions constantes sur mes 2 filles en me dénigrant et en se victimisant. L'an

dernier, je lui avais demandé officiellement (écrit par mail) de ne plus remettre aux enfants, lorsque je les prends, les demandes papiers de remboursement de frais divers ; elle devait soit utiliser le courrier soit le mail en scannant les documents. Elle continue son oeuvre de démolition de l'image du père !!!